

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° DEL2022_01_01

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

26 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

Absente :

Mme OLLIVIER Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 27 janvier 2022

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le **07/03/2022**

ID : 056-215601774-20220203-DEL2022_01_01-DE

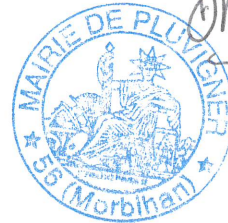
Après avoir décidé un vote à mains levées,
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
La candidature de Mme REMOUE Christine comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME REMOUE CHRISTINE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.

A PLUVIGNER, LE 03.02.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° DEL2022_01_02

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

SECRETAIRE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 27 janvier 2022

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le **07/03/2022**
ID : 056-215601774-20220203-DEL2022_01_02-DE

A PLUVIGNER, LE 03.02.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2022/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

N° DEL2022_01_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 3 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

27 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

2 Pouvoirs :

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.

Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.

SECRETARE DE SEANCE : REMOUE Christine

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 27 janvier 2022

OBJET : FINANCES BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Vu les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La structure proposée pour le DOB 2022 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 7 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.

- La présentation d'une prospective 2022-2026 : il s'agit ici de préciser les grandes orientations de la municipalité sur les actions restant à mener, sur les projets à conduire et de les retranscrire en tendances financières.

Les différentes parties de ce DOB porteront aussi bien sur le fonctionnement et l'investissement que sur les dépenses et les recettes.

L'impact de ces projections sur l'endettement de la commune est présenté.

Mme la Maire rappelle qu'en vertu du règlement intérieur du conseil municipal et de l'article L 2312-1 du CGCT, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Mme la Maire informe qu'au cours de cette séance, le conseil municipal est invité à discuter des orientations générales ainsi exposées et retranscrites dans le document écrit remis aux élus. A cette occasion, un large débat de politique générale communale fait intervenir les élus qui le souhaitent.

Ouverture des débats :

Mme la Maire présente la rétrospective des dépenses et passe ensuite à la prospective sur la section d'investissement.

En ce qui concerne la gestion patrimoniale, elle indique qu'il s'agit des dépenses récurrentes que l'on retrouve chaque année.

Elle passe la parole à M. Alexis RENEVEY.

M. Alexis RENEVEY indique que le rond-point de Bodéveno est toujours prévu.

Il précise que l'aménagement paysager était prévu l'année dernière mais sera réalisé cette année.

Concernant le rond-point de Talhouet, il indique que l'actuel rond-point sera aménagé.

M. Jean-Michel LE CAM demande s'il s'agit du rond-point prévu devant la Cecab.

Mme la Maire répond que ce rond-point desservant la future zone de Bréventec a été abandonné.

M. Alexis RENEVEY poursuit sur les pistes cyclables, et les réaménagements de voiries qui seront réalisées dès lors qu'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique aura réalisé les travaux d'assainissement, ce qui aura une incidence sur les priorités.

M. Jean-Michel LE CAM demande ce qui sera réalisé pour la route du Guern.

M. Alexis RENEVEY répond que ce ne sera pas un trottoir et que ça ne concernera qu'un côté.

Concernant la rue du Véniel, il indique que la chaussée est très abimée et qu'il y aura des réseaux d'eau pluviale à revoir.

Il indique, concernant le réaménagement du bourg, que les travaux seront menés quand la concertation sera terminée, comme pour les halles couvertes.

M. Jean-Michel LE CAM demande si 50 000 € suffiront pour la sécurisation de Bieuzy-Lanvaux.

M. Alexis RENEVEY répond que le projet de feu récompense est encore à l'étude.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la rénovation de l'église de Bieuzy-Lanvaux a été programmée.

M. Alexis RENEVEY répond que des jauges ont été posées pour vérifier l'évolution des fissures.

M. Patrice THOMAS indique que ça n'a pas bougé pour le moment.

M. Bruno RICHARD indique que des problèmes de vitesse ont également été révélés Résidence des pins.

M. Alexis RENEVEY répond qu'il faut en parler à la commission sécurité qui communique avec la commission travaux.

M. Jean-Michel LE CAM demande si des radars sont en stock.

M. Alexis RENEVEY répond qu'on a un radar mobile qui est installé au besoin.

M. Damien TASSÉ répond que le radar pédagogique n'est pas forcément une solution.

M. Jean-Michel LE CAM indique que ça permet de savoir l'importance des excès de vitesse.

2022/

Mme la Maire ajoute que ça a un impact sur les conducteurs.

M. Damien TASSÉ répond que ça ne joue pas sur ceux qui ne font pas déjà attention à leur vitesse.

Mme la Maire ajoute que l'utilisation des jumelles par nos policiers municipaux n'est pas toujours efficace.

Mme Aurélie RIO demande si les 50 000 € sur la gestion de l'eau sont réinscrits.

Mme la Maire répond qu'ils le sont en environnement.

M. Jean-Marie KERSUZAN commence la présentation par rassurer les conseillers en disant que les investissements en sport ne sont pas figés.

Sur le premier point, la restauration de la salle Ulvoas, il indique que des diagnostics ont été lancés.

M. Alexis RENEVEY indique que ce diagnostic permettra de désigner la méthode de rénovation.

M. Jean-Marie KERSUZAN indique qu'un nouveau diagnostic est en cours sur le terrain synthétique qui pourra, le cas échéant être reconduit sur 3 ou 5 ans.

Il indique que le projet de couverture des terrains de tennis est toujours à l'esprit.

Il indique que la réfection du terrain d'honneur et du stabilisé sont prévus pour 600 000 € et 200 000 €.

Il indique que le City stade a été réalisé et que de bons retours en sont faits.

Il indique que la piste de glisse est en cours et que le projet avance bien.

Concernant la réfection de la salle Ulvoas, il précise que c'est important, en termes de sécurité et que les montants seront à affiner.

Concernant la couverture du terrain de boules du Tanin, il précise que des panneaux photovoltaïques pourraient être implantés.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si des jeux sont prévus près du City stade.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que cela serait peut-être vu lors de l'aménagement urbain du complexe.

M. Alexis RENEVEY précise que les jeux de l'espace Saint-Michel ne posent pas de problème pour l'implantation du Pôle culturel.

Mme la Maire répond qu'ils seront trop petit.

Mme Christiane CHATELAIN ajoute que les graviers ne sont pas pratiques.

M. Gérard PILLET rappelle que c'était provisoire.

Mme la Maire confirme qu'avec l'arrivée du Pôle culturel, ce sera trop petit.

Mme Christiane CHATELAIN revient sur le programme de l'année dernière, elle note que la couverture des terrains de pétanque sont supprimés, que les dépenses pour le football passent de 500 000 € à 800 000 € et que les jeux couverts passent de 1 600 000 € à rien.

Elle demande pourquoi le club de boule bénéficie d'un équipement et plus celui de la pétanque.

Pour le club de football, elle demande pourquoi un synthétique est prévu alors que sans Bieuzy-Lanvaux, il concerne 350 jeunes et bénéficie de 800 000 €.

Elle rappelle que les autres sports regroupent 740 pratiquants pour 2 salles et demi.

Elle indique avoir alerté sur le manque de créneaux, comme par exemple le Basket.

Elle rappelle la demande d'entrevue et rappelle réponse de la municipalité.

Elle oppose le football qui dispose de plus de 4 terrains et le reste des autres activités.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que concernant le club de pétanque, l'association a changé 3 fois de président et qu'il était préférable d'avoir une structure solide pour prévoir des investissements. Il rappelle que des aménagements ont été réalisés au complexe lors de l'implantation du City stade.

Concernant la couverture du Tanin, il précise que l'on va essayer de faire avec Morbihan Énergies.

M. Jean-Marie KERSUZAN rappelle que concernant les salles, il faut les rénover.

Concernant les synthétiques, il rappelle que ce choix avait été fait il y a 10 ans et qu'il y a besoin de les entretenir.

Concernant la couverture des terrains de tennis, il rappelle l'envolée des demandes du club pour la construction d'une salle raquette qui ne concerne que deux sports.

Mme Christiane CHATELAIN répond que la place laissée permettra de développer les autres sports.

Elle rappelle que la commune de Grand- Champ a fait une salle raquette pour 1 200 000 €.

M. Jean-Marie KERSUZAN répond que le problème de la salle actuelle était le sol.

Mme Christiane CHATELAIN demande pourquoi 800 000 € sont attribués pour le football.

Mme la Maire répond que si l'expertise précise que le terrain est à refaire, il y aura des sommes à investir, ce serait mentir que de dire le contraire.

Mme Aurélie RIO rappelle que la question est le rééquilibrage des pratiques et qu'il ne fallait pas opposer les différents sports.

M. Jean-Marie KERSUZAN indique qu'il a rencontré les éducateurs au quotidien et que ce n'était pas leur demande.

Il précise que le président du club de tennis lui a répondu que la couverture lui convenait et que ça permettra de désengorger la salle.

Mme Christiane CHATELAIN répond que c'est du court terme.

Mme la Maire répond que la salle Ulvoas n'était pas dans les priorités mais qu'elle s'est imposée.

M. Luiguy AJAX rappelle que c'est uniquement la couverture d'un terrain de tennis qui était prévue initialement.

Mme la Maire rappelle que les priorités évoluent.

Mme Christiane CHATELAIN prétend qu'elle représente les associations sportives, qu'elle parle au nom des clubs de tennis, basket, volley...

M. Jean-Marie KERSUZAN indique avoir échangé avec les Présidents des clubs concernés.

Mme la Maire recentre la discussion en indiquant que c'est l'intérêt de ce débat de croiser les points de vue.

M. Alexis RENEVEY répond que son point de vue est d'entretenir le patrimoine que l'on a avant de construire d'autres infrastructures qu'il faudra également entretenir.

Il rappelle que rien n'est figé.

Mme Christiane CHATELAIN déplore qu'on n'écoute pas les agents, on aurait pu anticiper.

M. Gérard PILLET répond que l'on a un très beau complexe et qu'il est très bien suivi.

Mme Christiane CHATELAIN compare à Baud, Locminé, Grand-Champ...

Mme Sylvie OLLIVIER indique que la culture a attendu bien longtemps à Pluvigner et que les travaux du pôle culturel ont enfin commencé.

Elle rappelle que les vitraux et la signalétique patrimoniale sont également en cours.

M. Alexis RENEVEY confirme que les travaux des vitraux sont effectivement relancés.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si l'aménagement du parc Saint-Michel est compris.

Mme la Maire répond qu'il l'est.

M. Jean-Michel LE CAM demande si la signalétique ne concerne que le bourg.

Mme Sylvie OLLIVIER répond que ça ne concerne que le bourg et que la campagne pourrait également être traitée par des circuits d'interprétation.

M. Jean-Michel LE CAM rappelle qu'une réunion sur la signalétique devait être organisée.

Mme Sylvie OLLIVIER reconnaît que la réunion a été reportée.

Mme Aurélie RIO demande si de la concertation pourrait être relancée sur l'aménagement du parc saint-Michel.

Mme Sylvie OLLIVIER répond que le projet n'a pas réellement évolué, mais que si c'était le cas, une concertation serait à nouveau menée.

2022/

M. Patrice THOMAS ajoute que le projet a été ajusté sur le nombre d'arbres et les espèces concernées.

M. Robert POTEL demande si les miroirs d'eau ont été conservés.

Mme Sylvie OLLIVIER répond qu'ils ont été abandonnés.

Concernant la jeunesse et les écoles, Mme Viviane LE GOUEFF rappelle que la réfection de l'école Rollo est en cours et que la garderie et restauration scolaire à Bieuzy est à l'étude.

Elle ajoute qu'une maison de jeunes est en réflexion à la salle Marie-Josèphe Le Borgne.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande à quoi ça correspond.

Mme Viviane LE GOUEFF répond que c'est pour l'ALSH. Elle précise qu'une structure identique pourrait voir le jour au complexe.

Mme la Maire ajoute que des jeunes entrent dans le Goh Lanno la nuit.

Mme Christiane CHATELAIN répond que les consignes ont été données aux clubs.

M. Damien TASSÉ demande s'il n'y a pas d'alarme.

Mme la Maire répond que toutes les portes ne sont pas concernées et qu'une étude est en cours pour éviter que l'accès à l'étage soit possible.

Mme Florence HOURMAN indique que la difficulté est que certaines associations peuvent être en réunion lorsque la dernière association badge.

M. Robert POTEL précise que les lumières sont parfois allumées au restaurant scolaire.

M. Jean-Michel LE CAM demande pourquoi un ascenseur est prévu à l'ancienne bibliothèque.

Mme la Maire répond que l'accessibilité sera obligatoire lorsque la bibliothèque aura déménagé.

M. Patrice THOMAS ajoute que ce sera en intérieur à cause des bâtiments de France.

M. Alexis RENEVEY fait le point sur la fin des travaux de l'accueil et la rénovation de la toiture de la mairie.

Il indique que l'extension du cimetière n'est pas encore définie.

Il précise que les travaux de la Madeleine sont à préciser également.

Il ajoute que la rénovation thermique bénéficie d'une provision de 50 000 € par an.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL demande si la structure du chapiteau de la Madeleine ne devait pas être revue.

M. Alexis RENEVEY répond que ce n'est pas un sujet qui est apparu.

Concernant le minibus, Mme la Maire indique que ce sera le CCAS qui traitera cette question de la mobilité des personnes âgées.

Mme Marjorie LE BARON-RACHEL répond que le minibus pourrait servir au service jeunesse.

Mme la Maire répond que c'est une navette pour les personnes âgées qui seraient concernées.

M. Damien TASSÉ demande pourquoi une réserve foncière n'est pas constituée et fait part de son étonnement que les préemptions sont toujours écartées en commission urbanisme.

Mme la Maire répond qu'une réelle vigilance existe.

M. Damien TASSÉ ajoute que son inquiétude est la fermeture des classes en lien avec la moyenne d'âge de plus en plus élevée des nouveaux arrivants.

Mme Patricia LE BOULAIRE répond que Pluvigner a un indice de jeunesse bien meilleur que les autres communes.

M. Damien TASSÉ indique que le problème est que le ticket d'entrée à Pluvigner est trop élevé ce qui fait fuir les jeunes ménages et donc les enfants.

Mme la Maire répond que les outils existent dorénavant à Auray-Quiberon-Terre-Atlantique.

Mme Aurélie RIO demande qu'une ligne soit inscrite en orientation budgétaire.

Mme la Maire répond que c'est possible.

M. Jean-Michel LE CAM précise qu'à Brech, c'est la municipalité qui fait le lotissement avec 19 lots pour les primoaccédants.

M. Fabien LE PALLEC répond que 9 lots seront réservés aux primoaccédants dans les nouveaux lotissements près du Vorlen.

Il indique qu'un travail main dans la main est possible avec les bailleurs sociaux.

Il ajoute qu'avec le PLH, les bailleurs sociaux seront obligés d'investir.

Il rappelle que la chance de Pluvigner est que les bailleurs sociaux investissent déjà.

Il précise que les demandes viennent de toute la France.

M. Damien TASSÉ indique qu'il avait compris que les communes auraient de moins en moins la main sur les attributions de logements sociaux.

Mme la Maire répond que des contingents vont effectivement être réservés à l'État.

Mme Aurélie RIO répond que c'est bien pour cela qu'il faut prévoir une réserve.

M. Gérard PILLET répond qu'il n'y a pas de terrains disponibles.

M. Damien TASSÉ répond qu'une opération d'aménagement de lotissement reste bénéficiaire ou même neutre.

M. Jean-Michel LE CAM répond que l'erreur vient du passage du POS au PLU où des opportunités d'acquisition ont été perdues.

M. Damien TASSÉ indique que le terrain près du Vorlen a été vendu à 35 € du m² et que la commission a refusé la préemption.

Mme la Maire répond que la commune n'avait pas les moyens pour un si grand terrain mais qu'une ligne sera identifiée dans la gestion patrimoniale.

M. Gérard PILLET rappelle que lorsqu'on fait des logements sociaux, on a des recours qui contrarient fortement ces projets.

M. Damien TASSÉ met en garde sur la pénalité SRU qui risque d'arriver et d'augmenter.

Mme Aurélie RIO demande qu'on revienne sur la projection de fonctionnement.

Mme la Maire répond, concernant les charges de personnel, que la crise COVID a conduit à créer l'équivalent de 3 postes. Elle rappelle que le budget avait été prévu en 2021 à 3 % et qu'il n'a été réalisé qu'à 2,35%. Elle indique que ce qui n'a pas été dépensé sur 2021 le sera sur 2022 et que les charges COVID seront reconduites sur 2022, ce qui montera à 5% l'augmentation en 2022. Elle indique qu'elle se poursuit normalement après 2022.

Elle conclut en indiquant que si tout est réalisé en investissement, la capacité de désendettement passera légèrement au-dessus de 7 sur un an et redescendra à 5,97 en 2026.

Elle précise que l'emprunt sera obligatoire et sera réalisé dès 2022.

Mme Aurélie RIO demande si un régisseur pour le Pôle culturel est prévu.

Mme la Maire répond que c'est le cas.

Mme Aurélie RIO demande si un accompagnement des jeunes est envisagé.

Mme la Maire répond que ce n'est pas encore le projet.

M. Damien TASSÉ demande si des recrutements sont prévus aux services techniques.

Mme la Maire répond qu'ils le seront en 2022.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 (ANNEXE DEL2022_01_03).

2022/

A PLUVIGNER, LE 03.02.2022

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le **07/03/2022**

ID : 056-215601774-20220203-DEL2022_01_03-DE

